

CHARTRE ETHIQUE

En 1990, Pénélope Smith a écrit ce qui est considéré comme le code éthique de la profession, auquel j'adhère profondément. Cette charte a été traduite en français, par Caroline LEROUX, dont voici quelques extraits :

Tout d'abord, il me semble primordial de considérer l'animal comme un être évolué, doué d'une intelligence propre. Il n'est en aucun cas un être « inférieur », même s'il est différent de nous.

Je précise que pour une meilleure compréhension, j'utilise parfois les mots « maître » ou « propriétaire » (qui est un terme juridique). J'utilise ces mots sans aucune connotation de supériorité de l'humain par rapport à l'animal.

Ma motivation est, avant tout, la compassion pour tous les êtres, et le désir d'aider les créatures de toutes les espèces à mieux se comprendre.

La communication animale n'est pas une science exacte, l'erreur est possible. Aussi, je veille à émettre des suppositions sur les informations que je reçois, non des certitudes, avec humilité, respect et bienveillance.

Je ne cherche pas à cultiver la dépendance, je préfère stimuler la curiosité et encourager l'autonomie en offrant aux gens la possibilité de développer leur relation avec les êtres des autres espèces.

Je ne condamne personne pour ses erreurs d'appréciation ou ses incompréhensions. J'indique simplement les clés vers le changement et l'harmonie en offrant à chacun la possibilité de faire évoluer ses relations avec les êtres des autres espèces.

Il m'arrive parfois d'intervenir en parallèle d'autres communicateurs dont les ressentis peuvent être différents des miens. Il ne m'appartient pas de juger de leur capacités, ni de l'exactitude de leurs ressentis.

Etant donné qu'il est possible d'avoir accès à des informations parfois très personnelles relatives à l'humain d'un animal, je respecte la confidentialité et la vie privée de chacun. Ainsi, je n'entre pas en communication avec un animal sans l'accord préalable de son humain.

La communication avec les animaux a bien évidemment ses limites, et l'intervention d'un autre professionnel est parfois nécessaire. La Communication Animale me permet d'exprimer les émotions de l'animal, ses ressentis, décrire les symptômes qu'il présente, et l'endroit où il ressent de la douleur tels que communiqués par lui. Ces informations peuvent être utilisées ou non par un thérapeute, à sa discrétion.

La Communication Animale peut être d'une aide précieuse pour procurer des informations sur les origines possibles des pathologies (génétique, psychosomatique, etc.), mais en aucun cas je ne suis habilitée à me substituer à un Docteur diplômé en médecine vétérinaire, à poser un diagnostic, ou à apporter des soins et médicaments pour tenter de guérir un animal.

En transmettant les informations que je reçois, je donne aux personnes qui m'ont demandé de communiquer avec leur animal la latitude nécessaire pour décider de la meilleure façon d'aider leur compagnon. Je respecte, quoi qu'il puisse parfois m'en coûter, leur volonté de suivre ou non les indications que je leur donne.

Je suis responsable de mon intention au moment de la communication et de ce que je vais restituer comme informations au propriétaire. Cette pratique me demande donc respect et intégrité.

Je suis dans le partage lorsque je fais une communication avec un animal, et je propose mes compétences sur la base d'un échange équitable avec une valeur juste. Cet échange est important pour instaurer le respect et la crédibilité pour moi-même comme pour les personnes qui font appel à mes services. Chacun est libre d'accepter ou pas cet échange.